ADRESSE

DU DIRECTOIRE EXÉCUTIF,

Du 2 Germinal, an VI de la République française, une et indivisible.

LE DIRECTOIRE EXÉCUTIF

AUX ÉLECTEURS DE L'AN VI.

Le Peuple français vient de vous donner une marque de confiance qui vous impose le plus sacré des devoirs, celui de choisir des hommes dignes de le représenter dans l'exercice de la plus grande partie des fonctions établies par la Constitution. Le sort de la République est en quelque sorte remis en vos mains : c'est vous que le peuple bénira, si vous appelez aux emplois des citoyens qui lui assurent sa liberté, sa prospérité et son repos ; mais c'est vous aussi qu'il vouera à l'exécration et au mépris, si vous faites tomber vos choix sur des hommes de parti, toujours prêts à bouleverser l'État pour s'emparer des trésors, du crédit et de la puissance, les uns sous le prétexte de rétablir la monarchie et la religion dans tout leur éclat, et les autres, au contraire, sous celui

de tout soumettre à un nivellement universel et absolu, dont au surplus ils ont bien soin de s'excepter.

Malgré que les choix dont vous êtes chargés soient tous importans, il en est un cependant dont l'intérêt est de beaucoup au-dessus de tous les autres ; c'est le choix des législateurs. Le Directoire exécutif croit devoir vous rappeler ici les observations qu'il a déjà énoncées dans sa proclamation aux assemblées primaires. L'intrigue est si ingénieuse à faire oublier ou à dénaturer les conseils qui tendent à la déjouer, que les citoyens ne peuvent trop fréquemment s'entr'avertir sur un objet aussi essentiel. Il est, à plus forte raison, commandé aux premiers magistrats, par la nature même de leurs fonctions, d'être attentifs à remplir un devoir aussi important : ils vont s'en acquitter en vous désignant sans déguisement ceux qu'ils croient propres à fixer parmi nous la liberté et le bonheur, et ceux qui ne pourraient que les en bannir.

La première qualité que vous devez desirer dans les citoyens auxquels vous donnerez vos suffrages, est sans contredit un républicanisme prononcé ; mais n'oubliez pas qu'on ne peut compter sur celui de personne, s'il n'est accompagné d'une sévère probité.

Les lumières dans les différentes parties de la législation et de l'administration publique, doivent ensuite être soigneusement recherchées : enfin, l'énergie du caractère et la force de l'ame sont des dons absolument nécessaires au législateur républicain ; mais la sagesse doit toujours en être la compagne inséparable. Gardez-vous, au surplus, de les confondre avec cette rage



insensée qui tend à tout détruire ; elle n'est que la lâcheté et l'ambition déguisées d'hommes aussi vils qu'ils sont atroces. L'énergie et la force d'ame dont nous parlons, sont celles qui nous rendent inaccessibles à toute sorte de craintes et de séductions, et propres à braver la fureur de tous les partis et à marcher imperturbablement à la prospérité de la République et à l'affermissement de la Constitution de l'an III, sans que l'aspect même de la mort puisse nous en détourner.

Ainsi, républicanisme, probité, lumières, énergie, sagesse, sont les qualités indispensables à ceux que vous allez revêtir du caractère auguste de législateurs ; c'est vers les hommes qui en sont pourvus que doivent se diriger toutes vos recherches. Par une conséquence toute naturelle, vous devez repousser constamment quiconque ne les possède pas ; écarter avec soin du banc des législateurs, tous ceux qui ne sont pas fortement attachés au régime républicain, tous ces partisans du royalisme et de l'aristocratie, qui, sous le prétexte de vous rendre le repos, et de vous ramener à un meilleur ordre de choses, ne cherchent en effet qu'à regagner leurs priviléges, afin de vous remettre sous le joug le plus avilissant et de continuer de s'engraisser de vos sueurs. Il y a plus ; ceux-là même qui, sans être dirigés par des motifs aussi méprisables, ne sont pas des républicains déterminés, doivent être éloignés des fonctions législatives, eussent-ils des vertus et des lumières : car s'il n'est point de républicanisme sans vertu, il n'est point de véritable vertu sans républicanisme ; et il est presque

aussi imprudent de confier ses intérêts à quelqu'un qu'on place en contradiction avec ses opinions, que de les mettre dans les mains de ceux qui n'ont point de principes.

Cependant, citoyens, la juste crainte des détestables élections faites dans l'an IV et dans l'an V, ne doit pas vous jeter dans un excès opposé et non moins funeste. Ce qui a le plus nui aux progrès et à la consolidation de la révolution, c'est que jusqu'ici nous n'avons pas su nous maintenir dans une juste mesure ; ayez la gloire d'en donner un exemple. Soyez aussi scrupuleusement attentifs à déjouer la funeste ambition des auteurs de l'exécrable régime de 93, de ces dénonciateurs à gages qui ne connaissent de République que celle qui s'environne de victimes et de bourreaux; pour qui tout ordre social est une servitude; qui, sentant bien qu'ils sont dénués de cette force morale qui commande l'estime et la confiance publiques, parce qu'elle est le fruit de la probité et du sage emploi des lumières, ne veulent que troubles et confusion pour cacher leur nullité sous les dehors populaires, en imposer à la multitude par des déclamations délirantes, et régner sur-tout par la terreur qu'inspirent leur exagération et leur cruauté.

Les uns et les autres, c'est-à-dire les partisans du royalisme et ceux de l'anarchie, ne trouvent d'ordre de choses légitime que celui dans lequel ils règnent ; et par-tout où ils n'ont pas la faculté d'être oppresseurs, ils se disent opprimés.

Évitez ce double écueil, citoyens ; l'un et l'autre

peuvent également briser le vaisseau de l'État et le plonger dans une mer de sang. Choisissez non ceux qui flattent le peuple par des discours pompeux, mais les hommes modestes qui le servent avec une grande droiture de cœur et un véritable désintéressement, et qui, loin d'aller au-devant des places, attendent que les places viennent au-devant d'eux.

Ah ! songez qu'ici non seulement vous servez les destinées de la France, mais aussi celles de l'Europe. Il ne faudrait plus que l'exemple de la tranquillité et de la prospérité de votre patrie, pour amener la paix générale et faire le bonheur du genre-humain. Combien vous seriez coupables, à quel opprobre vous vous seriez condamnés vous-mêmes aux yeux de la postérité, si vous trompiez cette attente en introduisant dans les Conseils législatifs des ennemis de la Constitution de l'an III, des hommes avides de changemens, les uns pour tyranniser le peuple sous le nom du peuple lui-même, et les autres sous le nom d'un roi, tous au reste également vendus à l'Angleterre, et corrompus par son or pour conduire la France à sa ruine ! Ils ne parviendraient pas, à la vérité, à renverser cette Constitution, quels que fussent leur nombre et leur audace; l'énergie constante des législateurs fidèles, celle du Directoire exécutif, dont les intentions sont aussi inébranlables que pures, et les efforts réunis des bons citoyens, préserveraient encore une fois la République des calamités affreuses qui accompagneraient un changement dans la forme du Gouvernement, quel qu'en fût l'objet. Mais dans ce cas-là même, le mal qu'occa-

sionneraient de pareils choix, n'en serait pas moins réel : trop d'ébranlemens successifs dans l'ordre politique finissent par épuiser la confiance, par anéantir le crédit, par mettre la force à la place de la loi, par exaspérer les haines et réveiller toutes les passions au lieu de les calmer toutes et de les fondre dans l'ordre constitutionnel. De leur côté, les nations étrangères, persuadées que la République, fondée sur les principes de l'égalité, n'offre qu'une tranquillité passagère, précédée et suivie de longs et douloureux déchiremens, loin d'unir leur sort et leurs intérêts à ceux de la France, et de conserver pour la grande nation l'admiration dont elles sont maintenant transportées, s'en sépareraient avec mépris ; et la plus belle époque peut-être de l'histoire du monde en deviendrait la plus affligeante.

Telles sont, citoyens, les réflexions que le Directoire exécutif a cru devoir mettre sous vos yeux ; c'est à vous à les peser sérieusement. Ne perdez jamais de vue, dans tout le cours de vos fonctions électorales, que le sort de l'humanité est peut-être dans vos mains, et que les travaux de la prochaine législature doivent vous mériter une reconnaissance sans bornes ou des reproches éternels.

Le Directoire exécutif arrête que l'adresse ci-dessus sera imprimée au Bulletin des lois, et qu'à la diligence de ses commissaires près les administrations centrales des départemens, elle sera réimprimée, et affichée dans les communes où se tiendront les assemblées électorales, et principalement à la porte des édifices qu'elles doivent occuper.

Les ministres de la justice et de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour expédition conforme, *signé* MERLIN, *président;* par le Directoire exécutif, *le secrétaire général,* LAGARDE.

Certifié conforme :

Le Ministre de la Justice,

Lambrechts

À PARIS, DE L'IMPRIMERIE DE LA RÉPUBLIQUE.